Macronescu sort le bâton après les fuites sur sa date de (pseudo?) vaccination

écrit par Jules Ferry | 6 septembre 2021

Mediapart avait sorti l'info explosive en titrant ***« Imbroglio autour de la vaccination de Macron ».***

Macron avait en effet annoncé, **sur Twitter et Instagram** notamment, le 31 mai en fin de journée, que lui et sa femme Brigitte venaient d'être vaccinés.

Or, les données enregistrées auprès de l'Assurance-maladie révélaient que le certificat officiel de Macron – que Mediapart avait pu consulter et authentifier – **indiquait comme « *date de vaccination* » le 13 juillet.**

Étrangement, le certificat de vaccination de Brigitte Macron date bien, lui, du 31 mai.

« Comment expliquer un tel décalage pour le président ? Emmanuel Macron aurait-il pu mentir sur sa véritable date de

vaccination ? », s'interrogeait Mediapart.

Un communiqué de l'Elysée évoquait ensuite une « erreur » de saisie…

« L'Élysée explique que la date du 13 juillet est le fruit d'une erreur de saisie réalisée au moment de la génération tardive du certificat de vaccination, tout en refusant de nous communiquer des éléments prouvant que le président a bien été vacciné le 31 mai », précise cela dit Mediapart.

Macron rappelle que l'appareil d'État, l'Assurance maladie et tous les professionnels de santé du pays, du pharmacien au gratte-papier, doivent être à sa botte : **en cas de trahison, la répression sera implacable.**

Circulez, il n'y a rien à voir. Mes données médicales sont privées. Interdit d'enquêter !

JDD

C'est un rappel à l'ordre. En fin de semaine, l'Assurance maladie a envoyé un courrier nominatif à une trentaine de professionnels de santé (pharmaciens, médecins et infirmiers) ayant consulté la fiche de vaccination d'Emmanuel Macron sans motif ni justification sanitaires.

Objectif de ce texte que le JDD s'est procuré : leur rappeler le respect des règles de confidentialité liées à l'utilisation du système d'information Vaccin Covid, le téléservice assurant le suivi de la campagne d'injections. Leurs ordres respectifs ont également reçu un courrier les informant de la démarche.

À l'origine de cette **mise au point,** un article de Mediapart qui avait révélé le 26 août un « imbroglio » autour de la date de vaccination du président de la République, enregistrée le 13 juillet selon les données de l'Assurance maladie, alors que celui-ci avait annoncé l'avoir effectuée le 31 mai – l'Élysée plaide une erreur dans l'enregistrement de la première et unique injection reçue par le Président, infecté par le Sars-CoV-2 en décembre 2020.

« Toute recherche et accès illégitimes » peuvent « impliquer des sanctions »

En janvier, le site Internet avait mis au jour la possibilité, pour tout professionnel de santé, de consulter les données de vaccination de tout patient sans son accord, même s'il n'est pas son médecin traitant. Pour enregistrer leurs actes, ils se connectent en effet sur le portail de la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam), munis de leur carte professionnelle dite « CPS » et d'un code personnel. Le service auquel ils accèdent leur permet aussi de retrouver le numéro de sécurité sociale de n'importe quelle personne à partir de son nom de famille et de sa date de naissance, et d'ouvrir sa fiche patient…

Niant toute « faille » de sécurité, la Cnam avait répondu à Mediapart qu'il s'agissait des « règles courantes relatives à l'exercice professionnel de médecins […] soumis au secret médical et dont l'encadrement de la profession est très strict ».

Visiblement, cela n'a pas suffi. Dans son courrier, **l'Assurance maladie rappelle** que la recherche d'un patient et l'accès aux données de santé sont réservés aux professionnels « assurant la prise en charge effective du patient pour la réalisation de la vaccination » contre le Covid-19 ; et que **« toute recherche et accès illégitimes » peuvent « impliquer des sanctions »**.

Dans ce but, « toutes les actions réalisées dans le téléservice sont tracées ». Les destinataires de la lettre ont donc été pris la main dans le sac : ***« Il apparaît que […] vous avez consulté le dossier de M. Emmanuel Macron sans son accord et en dehors du cadre rappelé ci-dessus. »*** La date et l'heure de **cette intrusion** sont d'ailleurs mentionnées.

Conclusion.

Macron est habitué aux médias à sa botte : il ne supporte pas que l'on puisse enquêter sur lui et parle d'*« intrusion »* dans ses données médicales ! (il sait redevenir un simple citoyen qui défend ses droits, quand cela l'arrange !).

Bref, des petits curieux ayant les accès ont effectivement pu être tentés d'aller zieuter le dossier de Macron. Qui ne l'aurait pas fait à leur place ! Rappelons que la curiosité n'est jamais un vilain défaut. Surtout en ces temps de propagande présidentielle.

Rappelons aussi tout de même que Mediapart n'a pas eu besoin d'aller bien loin chercher l'information :

Mediapart a très bien pu profiter (c'est leur version en tout cas) d'une **faille de sécurité,** qu'il avait d'ailleurs **révélée** en janvier dernier, « *et qui n'a toujours pas été corrigée (il suffit de se procurer le numéro de sécurité sociale de la personne)* », pour consulter la fiche et le QR code de Macron !

Macron s’imagine reprendre la main sur sa communication en jetant l’opprobre sur les professionnels de santé et en détournant de la vraie question: ***a-t-il menti le 31 mai ?***